



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE**  
**REGROUPEMENT DES ORGANISMES**  
**EN FRANCISATION DU QUÉBEC - ROFQ**

**Dans le cadre des consultations particulières**  
**sur projet de loi n°17, loi sur l'immigration**  
**au Québec**

**Commission des relations avec les citoyens**

**Janvier 2016**



## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| PRÉSENTATION DU ROFQ.....  | 3  |
| PRÉAMBULE.....   | 4  |
| CHAPITRE III - SECTION I – CATÉGORIES ET PROGRAMME D’IMMIGRATION.....                                | 5  |
| CHAPITRE III - SECTION II – IMMIGRATION TEMPORAIRE.....  | 7  |
| CHAPITRE XIV – « LOI SUR LE MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET<br>DE L’INCLUSION » ..... | 8  |
| LISTE DES MEMBRES.....   | 10 |

## **PRÉSENTATION DU ROFQ**

Fondé en 1995, le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) est un regroupement issu du milieu communautaire. Il a pour mission de soutenir, promouvoir et défendre les intérêts des organismes membres œuvrant dans le domaine de l'intégration sociolinguistique des personnes immigrantes au Québec. Il compte à ce jour plus de 60 organismes membres, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation, contribuent à l'atteinte de ses objectifs.

### **OBJECTIFS**

- Constituer un espace de concertation, d'échanges, d'analyses et de partage d'expériences pour les organismes membres;
- Favoriser la prise de positions communes en ce qui concerne les enjeux et les problématiques de la francisation en milieu communautaire;
- Défendre les intérêts des organismes membres auprès des instances gouvernementales sensibles à l'intégration sociolinguistique des immigrants;
- Défendre l'accès à la francisation dans les organismes communautaires et sa reconnaissance par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - MIDI et des et les autres institutions.

### **MANDAT**

- Représenter les intérêts des organismes membres qui militent pour le droit de toutes les personnes à apprendre la langue française, et ce, devant les instances publiques, parapubliques et communautaires, partout au Québec;
- Veiller à ce que les droits et acquis des organismes membres en matière d'intégration sociolinguistique soient respectés par toutes les instances publiques et parapubliques;
- Soutenir les organismes membres dans leurs efforts et dans leurs démarches pour la prestation de services de qualité en matière d'intégration sociolinguistique.

## **PRÉAMBULE**

D'entrée de jeu, le Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ) tient à souligner son grand intérêt pour l'ensemble des modifications proposées par le Ministre concernant la loi sur l'immigration au Québec.

Dans ce document, le ROFQ n'abordera que les points qui sont directement reliés à son expertise propre.

## CHAPITRE III

### SECTION I – CATÉGORIES ET PROGRAMME D’IMMIGRATION

#### **6- 1<sup>o</sup>** « *La catégorie des travailleurs temporaires* »;

Pour nous, organismes de francisation, l’apprentissage du français doit être perçu comme un outil fondamental et un acquis essentiel pour l’intégration des personnes immigrantes. À cet effet, il est important de rendre les cours de francisation accessibles aux travailleurs temporaires ainsi qu’à leur famille si leur présence au Québec cumule une durée d’une année et plus. Ce souhait répond aux nombreuses demandes de cours de francisation effectuées par de nombreux travailleurs temporaires auprès des organismes en francisation. Aussi, force est de constater que plusieurs d’entre eux finissent par effectuer une demande d’un certificat de sélection du Québec afin d’obtenir leur résidence permanente. Nous savons que cette catégorie d’immigration est l’un des groupes privilégiés dans la sélection des ressortissants étrangers sélectionnés par le Québec compte tenu de leur expérience québécoise. C’est pour toutes ces raisons évoquées que nous jugeons que l’accès au cours soit ouvert aux travailleurs temporaires et à leur famille.

#### **7-1<sup>o</sup>** « *la catégorie de l’immigration économique* »

Par ailleurs, nous voulons attirer l’attention du Ministre sur les critères de sélection langagière en français imposés dans le règlement. L’exigence de la maîtrise du français au niveau 7 demandée au requérant et à sa conjointe (ou au conjoint). Cette décision du Ministre de faire passer de 4 à 7 le niveau de connaissance et de maîtrise de la langue française pour un nouvel arrivant est exagérée, d’autant plus que le Québec peut passer à côté d’une force de travail efficace venue d’ailleurs. Le Ministère prend le risque de tourner le dos à une mosaïque culturelle qui lui a toujours été bénéfique et nécessaire pour faire la promotion de son statut de pays d’accueil et d’intégration des immigrants, sans discrimination.

***Autre point : Est-ce que le français représente un obstacle à l'intégration en emploi d'un immigrant allophone en emploi ?***

Nous ne pensons pas que le degré de connaissance linguistique représente un problème à une intégration réussie d'un nouvel arrivant. D'autres handicaps, sans les nommer, peuvent aussi justifier ce constat. Par conséquent, les problématiques socioprofessionnelles auxquelles un nouvel arrivant est confronté devraient être davantage considérées dans leur ensemble: le français représente, et devait représenter au contraire un atout dans ce processus d'intégration au Québec.

Pour favoriser l'apprentissage du français, le Ministère a développé une offre publique adéquate, flexible et très diversifiée des services en français langue seconde au Québec. Ce sont des activités en francisation destinées spécifiquement aux immigrants ayant des difficultés de communication en français, et qui répondent à un besoin immédiat d'apprentissage ou de mise à niveau du participant.

Toutefois, les chiffres du rapport annuel de gestion 2014-2015 du Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion – MIDI<sup>1</sup>, relèvent une diminution du taux de participation aux cours de francisation passant de 38,1% en 2011 à 27% en 2012 pour la catégorie de travailleurs qualifiés ayant déclaré ne pas connaître le français. Selon ce même rapport, pour l'année 2014-2015, la cible n'a pas été atteinte, car le résultat se situe à 9,1 point de pourcentage en dessous de la cible de 36,5%.

Ces chiffres doivent être une sonnette d'alarme pour tout le monde et encore plus pour le gouvernement. : Qu'est-ce qui explique ce phénomène, comment peut-on vivre et travailler (surtout à Montréal) sans apprendre le français? Toutes ces questions, et plusieurs autres, doivent faire l'objet d'une réflexion très large qui doit inclure l'ensemble des acteurs impliqués: les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes, l'ensemble des Ministères du gouvernement du Québec et directement le gouvernement. Quant à nous, cette question deviendra clairement l'objet de nos réflexions avec nos membres.

<sup>1</sup> [http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport\\_annuel-2014-2015.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport_annuel-2014-2015.pdf),

Nous pensons que le Ministère pourrait revoir ses exigences en matière de francisation afin de favoriser un peu plus les immigrants non francophones qui font la demande d'un certificat de sélection pour eux et leur famille et qui sont une main d'œuvre potentielle à ne pas négliger. Toutefois, cette démarche doit se faire une fois cette réflexion faite sur la place réelle du français langue commune.

## **Section II – IMMIGRATION TEMPORAIRE**

**15.** *« Un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger est tenu d'obtenir du ministre, dans les cas et aux conditions déterminées par réglementation du gouvernement et à la suite de la présentation d'une demande, ...sur le marché du travail au Québec.*

*Les conditions applicables à l'employeur qui embauche un ressortissant étranger .....par règlement du gouvernement ».*

Le ROFQ souhaite qu'il soit intégré dans les conditions déterminées par réglementation du gouvernement l'obligation pour l'employeur de contribuer à la francisation du ressortissant étranger recruté, et ce, si le cumul de la durée de ses contrats de travail dans la société est d'une année et plus.

Cet engagement doit être formalisé dans la présentation de la demande l'employeur. Le ROFQ pense que cet engagement de l'employeur démontrera son désir de contribuer à l'intégration linguistique de ce dernier.

## CHAPITRE XIV

« LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION »

**106. 4°** - *les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent plus particulièrement à :*

**6°** « *Contribuer, par l'offre de service d'accueil, de francisation et d'intégration, à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la société québécoise* »;

**7°** – « *Coordonner, par la suite d'une consultation des autres ministères concernés la mise en œuvre des programmes.... Permettant la pleine participation, en français des personnes immigrantes à la société québécoise* »;

Le ROFQ ne peut que féliciter le Ministre quant aux modifications proposées dans ces volets. Nous nous réjouissons et souhaitons que cette coordination abonde dans le sens d'un continuum de services des ministères qui nous semble une nécessité pour les personnes immigrantes.

Toutefois, nous désirons attirer l'attention du Ministre sur le fait que plusieurs nouveaux arrivants n'ont pas accès à l'ensemble des services offerts aux immigrants. Nous voulons parler ici de personnes qui proviennent du reste du Canada ou encore de personnes nées au Québec, qui l'ont quitté et y reviennent sans avoir développé les habiletés nécessaires en français. Nous suggérons que cette catégorie de personne, ait également accès à des mesures d'accompagnement et de francisation.

Par ailleurs, le ROFQ, au nom de ses organismes assure le ministre de notre entière collaboration pour assurer ce continuum de services, dans la mesure de nos moyens et dans le respect des mandats qui nous sont confiés.

**8°** « *Susciter et coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des acteurs de la société, afin d'édifier des collectivités inclusives et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise* ».

Encore ici, nous sommes en accord avec cette fonction du ministre. Outre, les instances précitées, Nous croyons que le gouvernement doit être le premier porte-parole en matière d'immigration. Si cette réalité devient davantage présente dans les discours et dans les médias, la sensibilisation de la population ira d'emblée et l'intégration en sera facilitée. Il faut que toute la population soit sensibilisée et contribue à la cohésion sociale.

Nous croyons fermement que les personnes immigrantes qui choisissent de s'établir au Québec, le font pour améliorer leurs conditions de vie, mais également parce qu'elles ont le désir de créer un nouvel univers autour d'elles. Ce dynamisme, cette ouverture à l'autre, cette «prise de risques» sont, à nos yeux, une stimulation et une source d'espoir pour notre société.

En effet, la présence de toutes ces différences culturelles éclaire la société québécoise sur les réalités vécues ailleurs, sur les façons de voir (différentes et stimulantes) et piquent, souvent, la curiosité de la population sur des phénomènes au départ perçus comme «étranges». Cette présence des «différences» contribue à diminuer le phénomène du racisme et stimule l'éducation d'une partie importante de la population.

Les organismes en francisation sont fiers de s'inscrire dans ce mouvement qui veille à construire un Québec ouvert, pluriel et mixé.

## Liste des organismes membres

### 03 Capitale-Nationale

- 1- Centre R.I.R.E. 2000 (Patro Roc-Amadour)
- 2- Le Mieux-Être des immigrants

### 05 Estrie

- 3- Carrefour Accès Loisirs inc
- 4- Centre d'Éducation populaire de l'Estrie
- 5- Lis-moi tout limoilou

### 06 Montréal

- 6- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)
- 7- Accueil liaison pour arrivants (ALPA)
- 8- Afrique au Féminin
- 9- Accueil pour immigrants et réfugiés du sud-Ouest de Montréal / Centre prisme - AIR-SOM/PRISME
- 10- Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants/es - ALAC
- 11- Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées - AMEIPH
- 12- Bouclier d'Athéna (le) Services Familiaux
- 13- Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique – CLAM
- 14- Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants - CANA
- 15- Carrefour Solidarité Anjou
- 16- Centre Alpha Ste-Anne (CASA)
- 17- Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges– CCLCDN
- 18- Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatiques- CCFSA
- 19- Centre Communautaire Mountain Sights
- 20- Centre Communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord
- 21- Centre d'Accueil et de Référence pour Immigrants de St-Laurent -CARI
- 22- Centre d'Appui aux Communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville -CACI
- 23- Centre de Liaison pour l'Éducation et les Ressources culturelles -CLERC
- 24- Centre de promotion communautaire le Phare
- 25- Centre de Ressources éducatives et communautaires pour Adultes -CRÉCA
- 26- Centre des Femmes de Montréal
- 27- Centre d'Intégration multiservices de l'Ouest-de-l'Île- C.I.M.O.I
- 28- Centre Social d'Aide aux Immigrants-CSAI
- 29- Collège Frontière
- 30- Comité d'Éducation aux Adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri –CEDA
- 31- L'École multiethnique de langues et de cultures du Québec
- 32- Halte-Femmes Montréal-Nord
- 33- Maison CACI
- 34- Maison de L'Amitié de Montréal
- 35- Petites Mains
- 36- Promotion-Intégration-Société nouvelle –PROMIS
- 37- Service à la Famille chinoise du Grand Montréal inc
- 38- Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants, La Maisonnée inc
- 39- Service d'Interprète, d'Aide et de Référence aux Immigrants –SIARI

## **07 Outaouais**

40- Association des Femmes immigrantes de l'Outaouais -AFIO

## **08 Abitibi – Témiscamingue**

41- Corporation concept Alpha de Rouyn-Noranda

## **09 Côte-Nord**

42- Centre Alpha-Lira de Sept-Îles

43- Maison Alpha ABC côte-Nord

## **11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

44- Pouvoir des mots Gaspé inc

## **12 Chaudière-Appalaches**

45- ABC Lotbinière

46- Alpha Bellechasse

47- Groupe en Alphabétisation de Montmagny-Nord

48- Intégration communautaire des Immigrants -ICI

## **13 Laval**

49- Entraide (L') Pont-Viau inc

50- Centre communautaire Petit Espoir

51- Services des Loisirs Bon-Pasteur

52- Carrefour d'Intercultures de Laval -CIL

## **16 Montérégie**

53- Carrefour Le Moutier

54- Centre Sino-Québec de la Rive-Sud

55- Centre de français L'Insulaire

56- COMQUAT

57- La Porte ouverte (Centre d'alphabétisation et de francisation du Haut-Richelieu)

58- Maison de la famille des maskoutains

59- Maison Internationale de la Rive-Sud inc. (MIRS)

60- Solidarité ethnique régionale de la Yamaska SERV

Regroupement des organismes en francisation du Québec - R.O.F.Q.  
5165 Queen-Mary, 3e. étage, bureau 350, Montréal (Québec) H3W 1X7  
Téléphone : (514) 737-3642 poste 24fax: (514) 737-3514  
Courriel: [rofq.ca@gmail.com](mailto:rofq.ca@gmail.com)  
Web : [www.rofq.com](http://www.rofq.com)